

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2014

POUVOIRS DE L'INSPECTION DU TRAVAIL - (N° 1848)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS97

présenté par
M. Robiliard, rapporteur

ARTICLE 5

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 4 :

« 3° Aux articles L. 3221-9, L. 4711-3, L. 4744-7, L. 5424-16, au second alinéa de l'article L. 5213-5, au premier alinéa de l'article L. 8112-2, au premier alinéa de l'article L. 8113-3, au second alinéa de l'article L. 8113-8, au second alinéa de l'article L. 8123-1, au premier alinéa de l'article L. 8123-4 et au troisième alinéa de l'article L. 8123-6, les mots... (*le reste sans changement*). ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination